

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 404 000 euros HT
Référence :	SV_26_2T_01
Date de mise en ligne :	Le mardi 17 février 2026 à 18:00:01
Date de clôture :	Le vendredi 10 avril 2026 à 12:00:00
Titre :	Travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Lislet sur le Vilpion à Gercy
Descriptif :	<p>Le moulin n'étant plus en activité depuis plusieurs années et le bâti étant cours de démolition, il a été décidé de réaliser une étude restauration de la continuité écologique (RCE) dans le but de décroisonner le Vilpion. Les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique correspondent au système de vannage de décharge (chute de 2.35m) et au reliquat de la chambre usinière (chute de 2.55m) du moulin Lislet (ROE 10913).</p> <p>Le scénario d'arasement complet et de remise en fond de vallée a été validé en COFIL lors de l'étude de dimensionnement.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 7 Posée le 13/03/2026 à 15:31:03

Bonjour,

Le BPU indique la "reprise du mur du bief avec un béton de propreté, conformément au C.C.T.P". Or, le CCTP évoque page 22 "une coiffe en béton armé".

Pouvez-vous préciser? S'il s'agit d'une coiffe en béton armé, quelles sont ses dimensions?

Merci pour votre retour.

Cordialement.

Répondue le 16/03/2026 à 15:46:15

Bonjour,

Concernant cette question technique, je l'ai renvoyée au maître d'œuvre. Nous pourrions aborder ce sujet lors de la réunion de demain et une réponse à ce message vous sera également faite.

Cordialement,

Nicolas PAUTROT.

Question n° 6 Posée le 12/03/2026 à 08:49:17

Bonjour,

Concernant la passerelle piétonne, nous avons constaté des incohérences.

- Sur les plans, il est indiqué une passerelle 6.2*2m avec garde-corps en bois
- Dans le CCTP : il est indiqué une passerelle 8*1.4m avec garde-corps en acier galva.

Par ailleurs, confirmez-vous la surcharge d'exploitation de 250Kg/m²?

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement.

Répondue le 16/03/2026 à 15:46:08

Bonjour,

Concernant cette question technique, je l'ai renvoyée au maitre d'œuvre. Nous pourrons aborder ce sujet lors de la réunion de demain et une réponse à ce message vous sera également faite.

Cordialement,

Nicolas PAUTROT.

Question n° 5

Posée le 12/03/2026 à 08:36:57

Bonjour,

Il est évoqué page 21 du CCTP la démolition du génie civil de l'ouvrage résiduel du bief. Il est également indiqué "Le génie civil (seuil, murs maçonnés) sera conservé."

Merci de bien vouloir nous préciser les démolitions à prévoir pour cet ouvrage (forfait 1.1.2.1).

Cordialement.

Répondue le 16/03/2026 à 15:46:00

Bonjour,

Concernant cette question technique, je l'ai renvoyée au maitre d'œuvre. Nous pourrons aborder ce sujet lors de la réunion de demain et une réponse à ce message vous sera également faite.

Cordialement,

Nicolas PAUTROT.

Question n° 4

Posée le 11/03/2026 à 10:55:03

Bonjour,

Pouvez nous préciser le type de platelage pour la passerelle ?

La charge de 250 kg/m² non conforme si passerelle accueillant du public. Devons nous tout de même partir sur cette hypothèse ?

Pouvons-nous varier le type de fondation de cette passerelle ?

Auriez vous une étude se sol à nous fournir ?

Merci d'avance,

Répondue le 16/03/2026 à 15:45:53

Bonjour,

Concernant cette question technique, je l'ai renvoyée au maitre d'œuvre. Nous pourrons aborder ce sujet lors de la réunion de demain et une réponse à ce message vous sera également faite.

Cordialement,

Nicolas PAUTROT.

Question n° 3

Posée le 10/03/2026 à 15:17:59

Bonjour, pouvez-vous nous transmettre le plan sous format "Mensura" ?

Merci

Répondue le 16/03/2026 à 15:45:42

Bonjour,

Concernant cette question technique, je l'ai renvoyée au maître d'œuvre. Nous pourrions aborder ce sujet lors de la réunion de demain et une réponse à ce message vous sera également faite.

Cordialement,
Nicolas PAUTROT.

Question n° 2 Posée le 09/03/2026 à 17:06:07

Bonjour,
Afin de vous présenter notre offre la plus qualitative, serait-il possible de reporter la date limite de remise des offres à 1 semaine ?
Vous remerciant

Répondue le 16/03/2026 à 15:45:19

Bonjour,
Considérant que l'offre est en ligne du 17 février 2026 au 10 avril 2026, le Syndicat considère que 8 semaines sont suffisantes pour la durée de consultation. La DLRO ne sera donc pas repoussée. Le maintien de la date vient aussi du fait que le planning est à respecter en raison du phasage des opérations avec d'autres partenaires (disponibilité des propriétaires, des financeurs et de la Fédération de Pêche).
Par ailleurs, si le frein est dû à des zones d'ombre concernant le DCE, n'hésitez pas à profiter de la réunion de demain pour lever les incertitudes.
Cordialement,
Nicolas PAUTROT.

Question n° 1 Posée le 06/03/2026 à 17:13:48

Bonjour,
Il est indiqué au CCTP page 34 que les travaux dans le fond du lit devaient être réalisés entre le 15 août et le 15 octobre. Idem pour les travaux d'abattage et de débroussaillage. Or, le CCAP précise page 7 une date prévisionnelle de début des prestations au 18/05/2026 et une date prévisionnelle d'achèvement des prestations au 10/08/2026.
Merci de bien vouloir préciser.
Cordialement.

Répondue le 16/03/2026 à 15:44:50

Bonjour,
Concernant cette question technique, je l'ai renvoyée au maître d'œuvre. Nous pourrions aborder ce sujet lors de la réunion de demain et une réponse à ce message vous sera également faite.
Cordialement,
Nicolas PAUTROT.